

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal Séance du 6 septembre 2024 à la mairie de Saint-Chels

Les membres du conseil municipal de Saint-Chels se sont réunis en séance ordinaire sur convocation du Maire du 29 août 2024 à chaque élu et affichée au panneau d'affichage de la mairie sur l'ordre du jour suivant :

- 1 – Avis sur la modification des statuts de la communauté de communes du Grand Figeac
- 2 – Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Figeac arrêté.
- 3 – Compte rendu des réunions du mois.
- 4 – Questions diverses.

Les membres du conseil signent la feuille d'émargement. La secrétaire de mairie Sylvie Raffy est présente à la réunion.

		présent	Pouvoir	Absent
GOUGET Alain	Maire	X		
PARY Dominique	1 ^{er} Adjoint	X		
VINGHES Janine	2 ^e Adjoint	X		
FINET Pierre	Conseiller	X		
FLAUJAC Patrice	Conseiller	X		
LAFFERRERIE Francis	Conseiller		X	
LAFFERRERIE Martine	Conseiller	X		
MAQUIN Myriam	Conseiller			X
MASBOU Alain	Conseiller	X		
PEGOURIE René	Conseiller			X
ROUGEYROLES Christian	Conseiller	X		

Alain GOUGET, maire déclare la séance ouverte. Il demande qui est volontaire pour rédiger le compte rendu. Dominique Pary se propose.

Le procès-verbal du conseil du mois de juin a été adressé à chaque membre du conseil. Après relecture Alain Gouget demande le rajout en point du mot « renouvellement » avant de l'adhésion.

Le PV avec cette modification est adopté à l'unanimité.

1) Avis sur la modification des statuts de la communauté de communes du Grand Figeac

Le Maire présente au conseil municipal la délibération n°082_2024 prise lors de la séance du conseil communautaire du Grand-Figeac du 25 juin 2024 adoptant une modification des statuts de la Communauté de Communes.

Il indique que les articles 17 et 18 de la loi pour le Plein Emploi promulguée le 18 décembre 2023 sont consacrés à la Petite Enfance et que de ce fait , le Grand-Figeac exerçant déjà la compétence doit adapter et compléter ses statuts sur ce volet afin de répondre aux nouvelles obligations.

Il précise que chaque commune a un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification des statuts proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification des statuts proposés par la Communauté de Communes du Grand-Figeac comme mentionnés dans la délibération du 25 juin 2024.

2) Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Grand Figeac arrêté.

La présente délibération a pour objet de rendre un avis sur le projet du plan local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Grand-Figeac arrêté par délibération du 25/06/2024.

Conformément à l'article L.153-15 du Code de l'Urbanisme, les conseils municipaux saisis dans le cadre de la consultation officielle sur le projet de PLUI arrêté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération n°66/2018 du 24 avril 2018 de prescription du PLUI et fixant les modalités de concertation avec la population

VU la délibération n°015/2022 du 25/01/2022 relative au débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du projet de Plan local d'Urbanisme intercommunal du Grand-Figeac

VU la délibération n°079/2024 du 25 juin 2024 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand-Figeac

VU le dossier d'arrêt de projet du PLUI du Grand-Figeac

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour avec réserves décide :

- D'émettre un avis favorable avec les réserves ci-dessous :
 - PADD : trop de généralités, trop de possibilités de restrictions ; lors de la mise en œuvre, veiller à une mise en œuvre intelligente afin d'éviter les blocages
 - OAP :
 - Champs du La : accord du conseil municipal
 - Bayssat :, en raison de la proximité de la salle des fêtes et des nuisances sonores qu'elle provoque, le conseil municipal souhaite un déplacement entre le lotissement existant et la mairie
- D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération

3) Compte rendu des réunions du mois :

Commission voirie (DP) :

Les principaux points à retenir :

- Plusieurs communes sont concernées par l'intégration d'un linéaire supplémentaire de voirie communautaire, soit à la suite d'une mauvaise prise en compte à l'origine du linéaire réel, soit par

inscription de nouvelles voiries. Leur contribution budgétaire sera revue et présentée au prochain conseil communautaire. Notre commune n'est pas concernée.

- Des précisions ont été apportées pour le point a temps secteur sud. Il a d'abord été rappelé qu'il sera basé à Figeac et non à Cajarc et qu'il sera à disposition des autres secteurs. Le camion est commandé et sera livré début 2025. Les délais de livraisons sont de 18 mois. L'appel d'offre sur le matériel point à temps a été infructueux car les prix avaient augmenté de 40%. Le budget a été revu et un nouvel appel d'offre lancé. Le matériel devrait être livré début 2025. Post réunion les techniciens m'ont indiqué qu'il serait plus opportun de prendre un PATA avec lance PAT afin que le matériel puisse tourner même en l'absence d'agent pour PAT.
- Pour la gestion des déchets, la vallée du Célé sera en test début 2025 pour les nouveaux containers fixes. Les points d'apport volontaire (PAV) sont déterminés avec les élus de chaque commune sur une base d'un container pour 100 habitants (arrondis à l'unité supérieure). Il est envisagé d'ajouter un PAV pour les salles des fêtes. Les PAV sont composés de 4 colonnes (papiers, emballages, verre et autres déchets). Le matériel de relevage est en prêt par un fournisseur implanté sur la moitié nord de la France dont les prix sont attractifs à qualité égale. La vallée du Lot sera ensuite en test.

Réunion des maires à la préfecture (AG) :

Le projet de parc photovoltaïque de Total à Tour de Faure a de nouveau été évoqué. Il ne respecte pas le PLUI du Grand Cahors et ne respectera pas celui de Grand Figeac en cours d'adoption. Il a été demandé à préfète de prolonger le gel de l'autorisation de déboisement de 6 mois. L'autre projet de parc sur Tour de Faure a été rejeté.

1) Questions diverses :

Compost salle des fêtes (AG) :

Il est proposé d'installer deux bacs à compost « normaux » à la salle des fêtes Le conseil donne un avis favorable

Rangement des balais à la salle des fêtes (CR) :

Pour éviter le stockage des balais dans le réduit, Christian Rougeyroles propose d'installer un placard à balais Il est suggéré d'utiliser le placard existant en répartissant la vaisselle ailleurs et en modifiant ses étagères. A défaut, acquisition d'une armoire. Faisabilité à étudier.

Débroussaillage (DP):

René Pégourié a indiqué que le débroussaillage de la voirie communale était quasi terminé. Il est demandé de faire le Tirondel ainsi que le chemin entre le mas de Rau et les Coupes. Dominique Pary fera la demande à René Pégourié.